

Bulletin municipal d'informations

Sainte Croix Volvestre

Numéro 7 - Été 2017

▶ Le mot du Maire	p.2		
▶ École	p.3		
▶ EHPAD	p.3-4	▶ SICTOM	p.10
▶ Travaux - Voirie	p.5	▶ Syndicat des Eaux	p.11
▶ Associations	p.6-7-8	▶ Infos - Agenda	p.12
▶ Finances	P.8-9		



Malgré le retard de parution de notre bulletin municipal, son contenu reste fidèle à sa volonté première : vous informer des actions menées par la municipalité.

Je tiens ici à vous rappeler que l'élaboration de notre budget, grevé par la baisse des dotations d'état, nous a conduits à décider du maintien des taux de nos taxes locales ; en effet, nous gardons toujours notre volonté de ne pas accentuer les dépenses de chacun de nous.

Aussi, notre action municipale ne peut-elle s'inscrire que dans la limitation de nos ambitions résultant des économies que nous devons réaliser au niveau de nos charges.

Les élections présidentielle et législative, moments forts de notre démocratie, viennent de désigner notre nouveau Président de la République et notre nouveau député, M. Michel LARIVE.

Je veux ici remercier M. Alain FAURÉ, son prédécesseur, pour son investissement à défendre notre ruralité et notre tissu associatif ; son écoute et son accompagnement nous ont été précieux dans l'ensemble des dossiers que nous lui avons soumis, notamment au niveau de l'EHPAD.

En outre, l'attribution de 10 000 € de son enveloppe parlementaire nous a également permis le réaménagement et le remplacement des équipements de notre aire de jeux dont les travaux viennent de se terminer.

Je forme le souhait que M. Michel LARIVE puisse, à son tour, répondre à nos attentes et à nos espérances.

Nous souhaitons pleine réussite aux nouveaux repreneurs du Bar - Restaurant, « Le Poulpe du Lac ».

L'activité que nous procure d'ordinaire le lac est cette année grandement contrariée par la météo maussade du mois de juillet jointe à la démission de notre maître-nageur estimant le poste trop lourd eu égard à son expérience.

J'espère avec vous que le mois d'août sera de meilleure facture.

Quoiqu'il en soit, je vous donne rendez-vous pour les manifestations à venir et pour nos traditionnelles fêtes de la St-Fiacre.

Mardi 04 juillet 2017, un pot de départ était organisé, à la Mairie de Ste Croix, en l'honneur de Mme Anne DIMMERS, professeur des écoles et directrice de l'école de Sainte Croix Volvestre depuis dix ans.

Mme DIMMERS a été chaleureusement remerciée par Mr Jean DOUSSAIN, Maire et Mme Nathalie IGLESIAS, adjoint au Maire chargée des écoles, pour son dévouement, son professionnalisme, son implication au sein du village et lui souhaitant beaucoup de bonheur et de réussite dans ces nouvelles fonctions.

Mr Pierre FAUROUX, adjoint au Maire et Président des Anciens Combattants du Volvestre Ariègeois a souhaité lui aussi remercier Mme DIMMERS pour son implication, lors des cérémonies commémoratives du 08 mai 1945 et 11 novembre 1918, en faisant participer les enfants de l'école soit par des chants ou lecture de poèmes.



Nous souhaitons de bonnes vacances bien méritées à tous!

La fête de l'été



Le 23 juin dernier, la **Résidence de La Vallée du Volp** a mis, encore, les petits plats dans les grands pour sa traditionnelle Fête de l'Été. L'ensemble de tous les professionnels se sont investis pour que la fête soit réussie.

Plus d'une centaine de personnes était attendue pour ce repas champêtre. Une occasion pour tout le monde : résidents, familles, partenaires et invités de se retrouver lors d'une journée festive.

De la décoration du parc au repas servi, tout a été fait dans un seul souci : la réussite de cette journée. Les fleurs étaient à l'honneur. Nous pouvions voir de grandes marguerites accrochées dans les arbres ou plantées ça et là autour des tables. Les résidents avaient confectionné des fleurs en papier pour décorer les tables.

Le repas a commencé par une succession de verrines pour l'apéritif aussi jolies qu'excellentes. Nous avons continué par des brochettes de bœuf et de poulet accompagnées de légumes. Les desserts et ses mignardises ont régalé l'ensemble des convives.

Comme l'an passé, la chanteuse de cabaret Marion, accompagnée de son musicien a su mettre l'ambiance pendant et après le repas. Ses costumes et ses diverses mises en scènes chantées ont passionné entièrement le public.

Deux nouveautés sont à noter cette année :

. Un petit spectacle a été donné par quelques résidents. Ce sont deux exercices qu'ils ont l'habitude de faire lors des séances hebdomadaires de gymnastique adaptée.

. Une tombola, qui a connu un large succès et va ainsi permettre de mettre en place de nouveaux projets pour les résidents.



► Des artistes dans la résidence



Dans un souci d'ouverture sur l'extérieur, un partenariat entre la Résidence de la Vallée du Volp et l'Office du Tourisme de Sainte-Croix Volvestre a été mis en place pour le 6ème Salon des Arts du 28 juillet au 5 août 2017 avec trois actions.

La résidence a été heureuse d'accueillir une exposition de photographies, réalisées par des élèves ariégeois, que les visiteurs ont pu venir découvrir au sein de la structure.

La Résidence a organisé un atelier collage pour tout public. La résidence est ravie d'avoir reçue du monde pour partager un moment ensemble et montrer qu'ici dans la Résidence de la Vallée du Volp la vie est là et bien là.

Quatre résidentes passionnées se sont investies pour cette manifestation en réalisant des tableaux qui étaient exposés au restaurant Le Poulpe du Lac. Cette exposition intitulée : « Nos aînés messagers » alliait peinture, collage et réflexion. Chaque tableau prétexte à réfléchir sur une citation qui nourrit les valeurs des artistes. C'est leur cœur qu'elles ont offert avec la plus grande générosité aux visiteurs de l'exposition.

► La Borne Mélo

Le jour de la fête de l'été était aussi l'occasion d'inaugurer la **Borne Mélo**. Beaucoup de monde était réuni dans l'Atrium à côté de la salle d'activités de la Résidence pour découvrir la Borne Mélo.

Mais qu'est ce que la Borne Mélo ?

C'est une borne musicale avec plus de 2000 musiques : classique, chansons françaises et anglo-saxonnes des années 30 à 90, danses, musique de détente, festives, de films...

Par son utilisation facile, elle est à la disposition de tout le monde. Un petit livret accompagne la borne. Il suffit de chercher un titre de chanson ou de musique sur le livret et de taper le numéro de la chanson sur un clavier (comme sur les téléphones) et la musique débute.

Elle est aussi équipée de tout un tas de jeux musicaux comme un karaoké simplifié, des lotos musicaux personnalisables, des jeux musicaux intergénérationnels, une banque de sons de la vie quotidienne, un boulier de loto, un jeu de mots le plus long, des diaporamas photos et sons et des diaporamas jeux. Bref, tout un panel d'activités aux fonctions infinies. De quoi ravir tous les résidents et pas que... le personnel aussi.

L'acquisition de cette Borne Mélo a bénéficié du soutien financier de l'opération « + de vie ! Donnons plus à nos aînés » mise en place par la Fondation Hôpitaux de Paris – Hôpitaux de France.

Désormais la musique avec ses vertus reconnues par tous, a une réelle place dans la résidence.



Travaux - Voirie

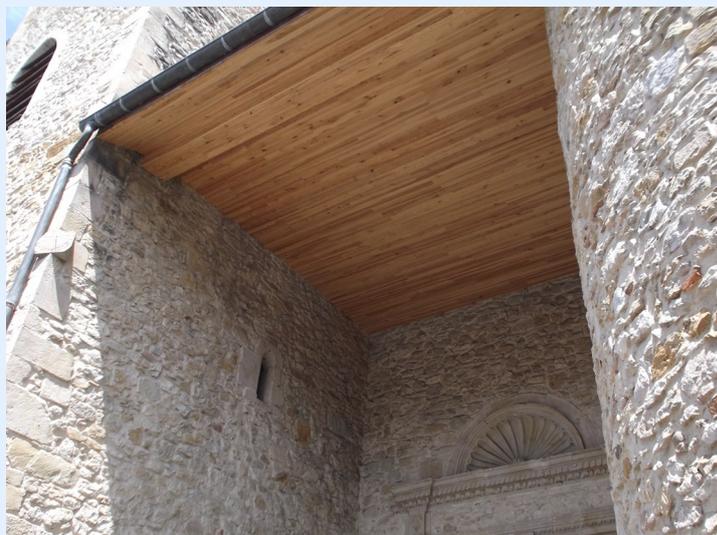
Au cours de ce premier semestre, nous avons pu mener à bien les travaux dictés par le nécessaire entretien de nos bâtiments :

▶ au niveau de l'église, nous avons dû résorber une gouttière et réparer les dégâts occasionnés (réfection du plâtre et effacement des moisissures),

Les lambris et la zinguerie du porche vieillissants ont été remplacés.



Le porche avant travaux ▲



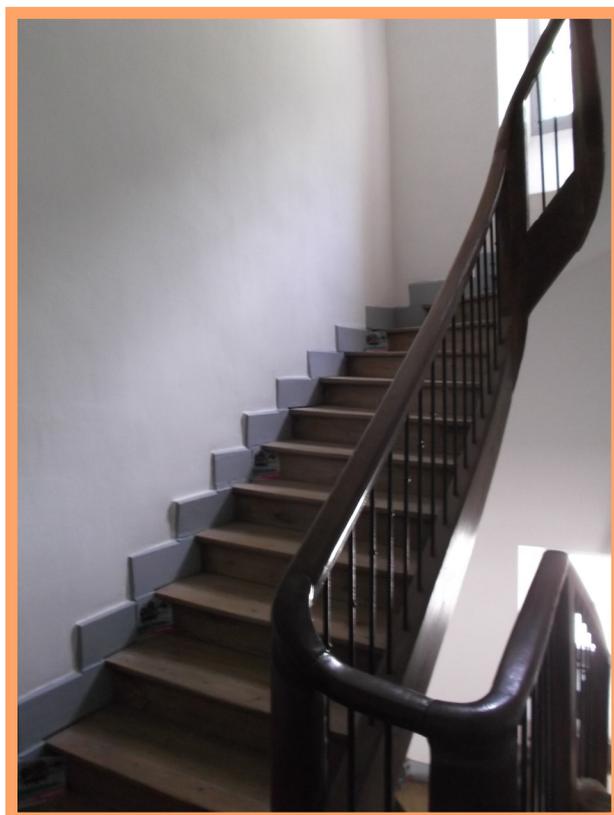
Le porche après travaux ▲

▶ l'accès aux locaux du musée a été rénové ; la cage d'escalier a été reprise (plâtre et enduits) et repeinte dans sa totalité.

L'escalier du rez-de-chaussée au musée a été poncé et vitrifié,

▶ l'appartement de l'étage de l'ancienne gendarmerie, récemment libéré, a été remis en état : peinture des plafonds, réaménagement de la salle de bain et pose de revêtement au sol en PVC.

Par ailleurs, nous avons dû remplacer la pompe alimentant le lac.



Les employés municipaux œuvrent aux travaux d'entretien des espaces verts du village (lac, terrains pétanque, tennis, rugby, cimetière, etc...)

Les Associations

L'ensemble des associations contribue à l'animation de notre village ; loin de se borner à offrir un large panel d'activités artistiques, culturelles, de loisirs et de sports à la population locale, elle attirent aussi un public extérieur et participent à ce titre à la promotion de notre territoire.

Ce premier semestre restera marqué par le parcours de notre **équipe de rugby** : Championne de Midi-Pyrénées en 4^{ème} série et qualifiée en Championnat de France jusqu'en 8^{ème} de finale lui permet d'accéder au niveau supérieur.

Au-delà de la performance sportive, nous pouvons nous réjouir du large soutien de ses nombreux supporters laissant espérer une prometteuse saison 2017/2018.



Les joueurs du RCC, ses dirigeants et supporters ont été reçus par Monsieur le Maire et son Conseil municipal le 2 juin afin de les féliciter pour cette belle performance.



N'oubliez pas, le marché, tous les mercredis matins à l'espace Charles Fauroux.

Le second semestre a vu et va voir l'organisation de trois événements majeurs : le **Salon des Arts** (28 juillet-5 août), la **Fête locale** (25 au 27 août) et le **Marché Ô Initiatives** le dimanche 10 septembre.



L'Association « **LES AMIS DU PRIEURE DE STE CROIX VOLVESTRE** » vient d'être créée.
Elle a pour objet : « la participation à la sauvegarde, à la connaissance et à la régénération de l'ensemble conventuel (Église et couvent) »
Cet ensemble conventuel est la propriété de la Communauté de Communes du Couserans Pyrénées suite à un don de la famille GERAUD pour l'euro symbolique.
Des travaux urgents de sauvegarde vont être effectués, pour ce faire un budget a été voté par la Communauté de Communes.

Au sein du conseil d'administration, siègent des représentants des collectivités territoriales :

- . le conseiller départemental du canton
- . un élu de la Communauté de Communes de Couserans Pyrénées
- . un élu de la commune de Sainte Croix.

Une des premières mission de l'Association étant de collecter des informations, photos et tous documents ayant trait au couvent, nous faisons appel à toutes les bonnes volontés afin d'alimenter un fond documentaire.

N'hésitez pas à adhérer à l'Association, le montant de l'adhésion est de 10 euros que vous pouvez déposer sous enveloppe au nom de l'association à la mairie de Ste Croix.
Pour plus d'informations, vous pouvez appeler au 05.61.66.73.87 : le Président : Michel LOUBES



86 ans séparent ces deux photos



▲ *Début des travaux engagés par la Communauté de Communes*



Le mercredi 19 juillet dernier, la commune a, une fois encore, accueilli l'association « **LA FRANCE ENCOURANT** » pour faire étape dans notre village.

Cette association nationale à but **HUMANITAIRE** (« Courir pour la Vie, Courir pour Curie ») œuvre sous l'égide de la Fédération Nationale d'Athlétisme et dispose des autorisations préfectorales des

départements traversés. Les communes concernées par les étapes d'arrivée offrent le repas et l'hébergement du soir aux coureurs et aux accompagnateurs, tous bénévoles. En l'occurrence, la commune a mis à disposition la salle des fêtes, la salle des associations et les vestiaires sportifs. En contrepartie, les bénévoles de l'association ont installé un « village d'étape » à partir de 10 heures 30 jusqu'à l'arrivée des coureurs et la remise des récompenses aux équipes.

Finances

► Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget 2017 a été voté le 14 avril 2017 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures du bureau. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 06 avril 2017 Il a été établi avec la volonté :

- . des taux de fiscalité inchangés pour les ménages, comme pour les entreprises,
- . des dépenses de fonctionnement maîtrisées
- . limiter le recours à l'emprunt et poursuivre le désendettement
- . améliorer et maintenir les bâtiments et infrastructure existantes

► La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population : cantine scolaire, loyers des logements et bureaux, impôts locaux (taxe habitation, foncier bâti et non bâti et CFE), Dotation de l'Etat

Les recettes de fonctionnement 2017 représentent 639.055 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges courantes (eau, électricité, assurance, frais fonctionnement école, ...). Les salaires représentent 38% des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2017 représentent 597.160 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau, soit 41.895 euros.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	221.951	Excédent brut reporté	193.687
Dépenses de personnel	228.610	Recettes des services	22.160
Autres dépenses de gestion courante	63.000	Impôts et taxes	115.812
Dépenses financières	17.205	Dotations et participations	266.096
Dépenses exceptionnelles	18.339	Autres recettes de gestion courante	41.300
Autres dépenses	8.055	Total recettes réelles	445.368
Dépenses imprévues	40.000		
Total dépenses réelles	597.160		
Virement à la section d'investissement	41.895		
Total général	639.055	Total général	639.055

Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement (en euros)

Les taux des impôts locaux pour 2017:

- concernant les ménages

- . **Taxe d'habitation:** 6,13 % (en 2016, 2015 et 2014 : 6,13%)
- . **Taxe foncière sur le bâti:** 9,36 % (en 2016,2015 et 2014 : 9,36%)

- concernant les entreprises

- . **Cotisation foncière des entreprises (CFE)** 11,32% (en 2016,2015 et 2014 : 11,32%)

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 97.158 euros

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 257.354 €, avec une DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) 115.437 € soit 3,67% de diminution par rapport à 2016

► La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du village à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	17.845	Virement de la section de fonctionnement	41.895
Remboursement d'emprunts	27.630	Fond de Compensation de la TVA	10.436
Travaux de bâtiments	37.890	Mise en réserves	36.248
Achat matériels	6.500	Taxe aménagement	1.330
Autres travaux aire de jeux	25.800	Subventions	32.659
Dépenses imprévues	8.500	Reste à réaliser 2016	11.014
Reste à réaliser 2016	9.417		
Total général	133.582	Total général	133.582

Une vue d'ensemble de la section d'investissement (en euros)

Les principaux projets de l'année 2017 sont les suivants :

- . le changement menuiseries bâtiments communaux
- . l'aire de jeux pour les enfants avec sol amortissant

Les subventions d'investissements prévues :

- . de l'Etat : 19.659 €
- . du Département : 13.000 €



Nouveaux conteneurs à Ordures Ménagères



OBJECTIF : MOINS DE DÉPÔTS SAUVAGES

PLUS de conteneurs, PLUS proches de vous

Seuls des sacs d'ordures ménagères doivent être déposés à l'intérieur.

Le regroupement de gros conteneurs a entraîné une utilisation abusive de ces grands bacs ainsi qu'une prolifération de dépôts sauvages. L'important volume disponible conduit de plus en plus d'utilisateurs indécents à y déverser de nombreux déchets autres que des ordures ménagères dans les conteneurs : déchets verts (bois, feuilles, branches), gravats, palettes en bois, téléviseurs, électroménagers, mobilier, déchets dangereux, etc....

Or, ces déchets valorisables doivent être exclusivement déposés en déchèterie et ne surtout pas être mélangés aux ordures ménagères.

La Communauté des Communes Couserans Pyrénées, en accord avec la municipalité de Ste Croix Volvestre, a supprimé la plupart de ces points de regroupements de gros conteneurs. Dans le même temps, il a été procédé à l'installation de nouveaux conteneurs de moyenne capacité (360 litres) à proximité des habitations, plus pratiques pour les utilisateurs.

Des relais verts PLUS propres, PLUS proches

Les relais verts (points avec des colonnes de tri pour les emballages, le verre, les papiers et les cartons) sont également concernés par les dépôts sauvages, souvent à même le sol. Les points isolés, incitant les dépôts sauvages d'usagers extérieurs à la commune, ont été supprimés et de nouveaux points ont été créés plus proches de vous, voir tableau

Pour Plus d'information n'hésitez pas à contacter le service déchet. au 05 61 66 69 66.

AVERTISSEMENT :

Abandon d' encombrants ou dépôts de déchets au sol interdits

Déchèterie de LASSERRE

GRATUIT pour les particuliers
Ouverte du lundi au samedi
9h à 12h — 13h à 17h



LISTE DES POINTS DE TRI SUR SAINTE CROIX VOLVESTRE

LIEU	TYPE DE BORNE
La Reille (Route de St Girons)	Emballages, Verre et Papiers
Mataly	Emballages, Verre et Papiers
Place Maison des Associations (entrée lac)	Emballages, Cartons, Verre et Papiers
Parking Gendarmerie	Emballages, Verre, Papiers et Vêtements
Hameau des Pyrénées	Emballages, Verre et Papiers
Stade (entrée)	Emballages, Verre, Papiers et Vêtements
Croix de Fer	Emballages et Verre

Profitez d'une aide jusqu'à 4200€ pour réhabiliter votre installation d'assainissement autonome

Sur votre commune, pour aider les propriétaires à rénover leur système d'assainissement non collectif se trouvant en non-conformité et présentant un risque sanitaire, **l'Agence de l'Eau Adour Garonne attribue une subvention forfaitaire de 4200 €, sans dépasser 80% du montant total des travaux.**

Les propriétaires éligibles à cette aide peuvent prétendre en plus à une aide de L'ANAH (Agence Nationale de l'habitat), aide conditionnée au revenu du foyer.

Pour bénéficier de cette subvention vous devez remplir à minima les conditions suivantes :

- . L'installation existante date d'avant 1996
- . Etre propriétaire depuis une date antérieure au 01/01/2011
- . Etre propriétaire occupant
- . L'habitation ne doit pas être située dans une zone future d'assainissement collectif

Les propriétaires intéressés, retireront à partir du **8 janvier 2018**, un dossier de demande auprès du Syndicat des Eaux du Couserans, au Service d'Assainissement Non Collectif, qui coordonnera toutes les démarches avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

D'ici là, vous vous pouvez vous rapprochez du Service pour toutes informations. Pour l'année 2018 nous avons la possibilité de ne prendre que **30 dossiers sur l'ensemble du Syndicat.**

SYNDICAT DES EAUX DU COUSERANS - SPANC
13, route de Toulouse 09 190 SAINT LIZIER
05.34.14.33.05 // d.litchman@eauxducouserans.com

Entretenez votre installation d'assainissement non collectif avec une bonne qualité et un moindre coût

Le Syndicat des Eaux du Couserans est à l'initiative d'une campagne de vidange une fois par an sur votre commune afin de promouvoir un entretien de qualité des ouvrages d'assainissement non collectif et d'assurer la pérennité des installations existantes. Cette campagne vous est proposée lors d'un envoi de votre facture d'eau. Nous vous proposons alors de vous regrouper en vous inscrivant en mairie à ce moment-là. A l'issue de la période d'inscription vous pourrez contacter les vidangeurs adhérents à la charte qualité signée auprès du Syndicat des Eaux du Couserans, afin d'obtenir un prix attractif qui pourra être ajusté en fonction du nombre d'installation.

► PROCHAIN RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le 09 octobre et le 04 décembre 2017. Inscription auprès de la Mairie au 05.61.66.72.16, le jeudi avant le ramassage.

► BIBLIOLAC

Tous les mercredis de 16h à 18h jusqu'au 23 août, la bibliothèque s'installe au bord du lac

► OFFICE DU TOURISME Tél: 05.61.04.60.55

Horaires d'ouverture

jusqu'au 31 août 2017 du lundi au samedi

10h -12h / 15h -17h

Dimanche 10h-12h

Au 1^{er} septembre 2017 du lundi au jeudi

10h – 12h / 15h -17h

Vendredi 10h -12h / 14h -16h

► MAIRIE

Tél: 05.61.66.72.16

Horaires d'ouverture

Lundi 14h-17h30

Mardi et vendredi 9h-12h / 14h-17h30

Jeu 9h-12h Samedi 9h30-11h30

Agenda

Du 25 août au 27 août : Fête locale

Lundi 04 septembre : Rentrée scolaire

Dimanche 10 septembre : 6^{ème} Marché O' Initiatives

Vendredi 15 septembre : CINEDOC

Dimanche 17 septembre : Concours de Pétanque

Samedi 14 octobre : Théâtre

Vendredi 20 octobre : Loto du Rugby Club Cruiséen

Vendredi 27 octobre : CINEDOC

Dimanche 12 novembre : Journée de la citrouille,
art floral, marché de Noël

Vendredi 17 novembre : Loto du Rugby Club Cruiséen

Dimanche 19 novembre : Loto du Club Détente et
Loisirs en Volvestre

Vendredi 24 novembre : CINEDOC

Vendredi 15 décembre : Loto du rugby Club Cruiséen

Vendredi 22 décembre : CINEDOC

VENDREDI 25 AOÛT

14h30 : Pétanque à la méléé - 100 € + mises + coupe

19h00 : APÉRITIF avec **CALIFORNIA**

21h30 : Retraite aux flambeaux animée par **KAMELEON DUO**

22h30 : BAL animé par l'Orchestre **CALIFORNIA**

SAMEDI 26 AOÛT

12h30 : APÉRITIF

14h30 : Pétanque en triplette 150 € + mises + coupe

19h00 : APÉRITIF animé par **LES CIGALES**

20h30 : **PAËLLA**

22h00 : **SOIRÉE DISCO avec**

KIN TAPAGE

Menu - 14€
Assiette melon pate
PAËLLA
Fromage
Dessert

DIMANCHE 27 AOÛT

10h30 : Dépôt de gerbe au monument aux morts

11h00 : Messe

12h00 : Apéritif offert par la municipalité et le Comité des fêtes
animé par **La Bande à Jean-Mi**

14h30 : Pétanque en doublette - 100 € + mises + coupe

15h00 : Démonstration de drones

19h00 : **APÉRITIF**

19h30 / 00h30 **CABARET SPECTACLE AVEC**

LES POUPETTES SISTERS

20h30 : **CASSOULET**

préparé par les Ets CALBET

Menu
Salade Gasconne
CASSOULET
Confit saucisse
Fromage de Brebis
Groustade
Vin rouge et rose
Adulte : 17 euros
Enf. de 6 à 12 ans : 10 euros
Moins de 6 ans : gratuit

Penser à s'inscrire et à porter les couverts !!!
Pour Cassoulet et Paëlla
Réserver avant le 24 août
Dany 05 61 66 72 29 ou
Joëlle 06 70 27 70 34 ou
à l'épicerie du lac